

M. Kévin VAN LANDEGHEM  
Le Président

à Monsieur Bernard RORET  
Commissaire Enquêteur

**Objet :** Réponse à l'enquête publique sur Projet de  
Méthanisation sur la commune de Choignes

Mognéville, le 23 avril 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse cette lettre en réponse à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un méthaniseur porté par Shell à Choignes. Bien que la Meuse ne soit pas directement ciblée par ce projet, nous ressentons une menace indirecte envers notre région du fait de cette nouvelle activité de méthanisation d'envergure.

La Meuse accueille déjà plus d'une vingtaine de méthaniseurs de différentes tailles et nous constatons avec inquiétude les pratiques douteuses associées à cette activité, aussi bien en amont qu'en aval. À titre d'exemple, le méthaniseur de Revigny-sur-Ornain, bien que traitant un tiers du volume prévu à Chamarandes-Choignes, est reconnu pour ses non-conformités récurrentes.

L'Agence Rhin Meuse a récemment signalé une augmentation des niveaux de nitrates liée à l'implantation des méthaniseurs dans le bassin Rupt de Mad. Les plans d'épandage de l'unité de méthanisation de Chamarandes-Choignes s'étendent jusqu'aux sources de la Saulx, de l'Ornain et de la Meuse, ce qui expose les habitants de la Meuse aval à des risques de pollution diffuse d'origine agricole.

Le méthaniseur proposé par Shell à Choignes est d'une taille démesurée, dépassant largement toutes les installations existantes dans la région. Avec une capacité de traitement cinq à six fois supérieure à celles des autres méthaniseurs, il deviendrait le troisième plus grand méthaniseur agricole de France. Cette expansion suscite de sérieuses préoccupations quant à ses répercussions sur l'environnement et la communauté locale.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la zone d'épandage prévue pour les digestats produits par le méthaniseur. Couvrant une superficie de plus de 11 000 hectares et touchant directement trois départements du Grand Est (Haute-Marne, Aube et Vosges), ce plan d'épandage risque d'avoir des effets néfastes sur l'agriculture, la qualité de l'eau et des sols et en conséquence sur la santé des habitants.

De plus, l'alimentation du méthaniseur nécessiterait la mobilisation de 130 000 tonnes de biomasse par an et sachant que ces intrants ne sont pas produits sur place, le bilan carbone du transport, tant pour l'approvisionnement que pour l'épandage du digestat, serait désastreux. Avec une estimation de 20 000 passages de camions et de tracteurs par an, cette augmentation significative de la circulation aurait des conséquences néfastes sur la sécurité routière, la qualité de vie des résidents et l'intégrité des infrastructures locales.

En somme, les inconvénients associés à ce projet de méthanisation sont trop importants pour être négligés. En tant que citoyens responsables et soucieux de notre environnement, nous exhortons les autorités compétentes à prendre en compte nos préoccupations et à rejeter ce projet dans sa forme actuelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Kévin VAN LANDEGHEM



**meuse nature  
environnement**  
4 rue du Monument  
55800 Mognéville  
Tél. : 03 29 76 13 14  
[contact@meusenature.fr](mailto:contact@meusenature.fr)